

# Autorisation et assurance - Année 2023-2024

## DROIT à L'IMAGE :

**J'autorise** l'atelier Les P'tits Pastels à produire et à diffuser mon image (ou l'image de mon enfant) (photographie, vidéo) dans le cadre de la promotion et la communication de l'atelier (site internet [atelierdelamesangebleue.fr](http://atelierdelamesangebleue.fr), compte Facebook @lespetitspastels, flyers, affiches d'exposition, etc...)

**Je refuse** que mon image (ou l'image de mon enfant) soit diffusée dans le cadre des cours de dessin, ni pour la communication et la promotion des activités de l'Atelier des P'tits Pastels.

## ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE : (OBLIGATOIRE)

**J'atteste** sur l'honneur être assuré (ou que mon enfant est assuré) pour l'activité au titre de la responsabilité civile pour l'année 2023-2024.

N° de police d'assurance :

Assureur :

## ASSURANCE DE RENTRER SEUL :

J'autorise mon enfant à rentrer **seul**, à la maison : **Oui**  **Non**

## AUTORISATION DE SORTIE pour les mineurs :

Dans le cadre des activités de l'atelier, des sorties au Parc ou au c\*centre Culturel Saint Exupéry peuvent avoir lieu. La professeure rappelle qu'elle est titulaire du BAFA, qui autorise la prise en charge de 8 enfants de moins de 6 ans et de 12 enfants de plus de 6 ans.

**J'autorise mon enfant** à participer aux sorties organisées dans le cadre des cours de l'association les P'tits pastels pour l'année 2023-2024.

**Je n'autorise pas mon enfant** à participer aux sorties organisées dans le cadre des cours de l'Association Les P'tits Pastels pour l'année 2023-2024.

*Fait à*

*Le*

*Signature*